

Groupe de travail Occitan

7 novembre 2023

Présents :

➤ Collège des représentants de l'administration

- Monsieur Alexandre Falco, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
- Monsieur Christophe Causse, IPR chargé de mission auprès de Mme la Rectrice
- Madame Joelle Rossignol, CPD LCR
- Madame Stéphanie Rieu, IEN de la circonscription de Mende
- Madame Chrystel Chauvin, IEN de la circonscription de Florac, chargée de mission langues vivantes et régionales
- Madame Elsa Montrozier, principale du collège Sport et Nature à La Canourgue
- Madame Céline Coste, principale du collège Marcel Pierrel à Marvejols
- Monsieur Frédéric Tourbier, principal du collège Haut Gévaudan à Saint Chély d'Apcher
- Monsieur Alexandre Jaffuel, principal du collège Henri Bourrillon à Mende
- Madame Virginie Larguier, directrice de l'école de la Coustarade à Marvejols
- Madame Marie-Laure Jean, directrice du groupe scolaire J. Bonijol à Mende

➤ Collège des représentants des collectivités locales et des mouvements associatifs

- M. Vincent Rivière, chargé de mission auprès de la Région Occitanie pour l'enseignement de l'occitan
- Mme Emmanuelle Palanque représentant le Conseil Départemental de la Lozère (Direction de l'enseignement)
- M. Sylvain Blachon, chargé de mission Enseignement de l'OPLO
- Mme Marie-Jeanne Verny, association CREO

➤ Collège des représentants des établissements scolaires et des associations de parents d'élèves



Représentants des personnels enseignants

- au titre de la FSU : Mme Lazès et M. Fumel
- au titre de l'UNSA Education : Mmes Monteils et Saint-Dizier



Représentants des parents d'élèves

- Madame Geneviève Paulet au titre de OC-BI Lozère

Excusés :

- Monsieur Stéphane Amouroux, directeur de l'INSPE de Mende
- Madame Pantel Sophie, Présidente du Conseil Départemental
- Madame Patricia Brémond, Vice-présidente du Conseil Départemental - Commission Jeunesse, éducation et citoyenneté
- Monsieur Benjamin Assié, conseiller régional délégué occitan
- Monsieur Gautier Lagalaye, directeur de l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO)
- Madame Cléa Korol, au titre de OC-BI Inter régional
- Madame Martine Ralu, présidente d'Oc-Bi inter régional

Le Directeur Académique ouvre le groupe de travail dans la continuité de la réflexion menée précédemment :

- ✚ Il relève l'importance de l'enseignement de l'occitan dans le 1^{er} degré avec 44 % des élèves qui en bénéficient,
- ✚ La consolidation de l'enseignement dans les collèges avec la continuité école-collège
- ✚ Une fragilité de cet enseignement au niveau des lycées. Fragilité déjà constatée mais aujourd'hui confirmée. Des suggestions vont être présentées.

Le Directeur académique remercie les partenaires (associations et organisations syndicales) pour le travail de qualité qui est mené dans les groupes de travail et en dehors.

Mme Verny (CREO) demande à ce que les documents soient envoyés en amont des groupes de travail afin de mieux préparer la séance.

Mme Monteils (UNSA) demande que le compte-rendu de la séance soit aussi envoyé aux participants.

Le Directeur académique assure que cela sera dorénavant fait.

Présentation des éléments clés du dernier GT. (diapos 4 et 5)

Mme Rossignol (CPD) présente les projets de développement de l'enseignement renforcé sur le département pour les écoles de Lanuéjols, Rimeize et Le Bleymard. Elle précise que seule l'école de Lanuéjols a pu le mettre en place à cette rentrée 2023. L'enseignante de Rimeize ayant des soucis de santé et devant s'absenter pendant l'année a préféré différer la mise en place de cet enseignement. Quant à l'école du Bleymard, l'enseignante ne se sentait pas prête et a demandé à différer aussi. La CPD ira accompagner l'équipe pour préparer cette ouverture pour septembre 2024.

Mme Lazès (SNUipp-FSU) précise que l'équipe pédagogique de Lanuéjols est partie prenante du projet d'enseignement renforcé. Les enseignants y voient déjà des avantages et notent les progrès rapides faits par les élèves. Preuve en est le fait que le spectacle de Noël présenté aux parents se fera en langue occitane principalement. Ce projet très positif est mené dans la sérénité. Les enseignantes de l'école veulent se former et envisagent à terme de valider leurs compétences.

Elle demande à ce que l'animation pédagogique occitane soit comptabilisée dans les heures de formation des enseignants en prenant en compte que la mise en place du projet pédagogique académique est un réel engagement pour les enseignants.

Mme Rossignol (CPD) rappelle que l'organisation des animations pédagogiques répond à un cadrage national qui prévoit 6 h pour le plan mathématiques, 6 h pour le plan français et 6 h pour la laïcité ou Phare.

Mme Paulet (Oc-Bi 48) demande des précisions sur l'organisation de cet enseignement renforcé.

Mme Rossignol (CPD) précise que cet enseignement bénéficie cette année aux élèves de maternelle et CP. Il est assuré par un enseignant titulaire du CRPE spécial LVR.

Mme Verny (CREO) indique qu'une enveloppe budgétaire pour aider la mise en place des projets en occitan est disponible auprès du CREO sous condition d'adhésion des écoles.

Mme Saint-Dizier (SE-UNSA) demande sur quelles heures sont comptabilisées les 30 h de formation pour préparer la validation des compétences.

Mme Rossignol (CPD) répond que les enseignants se forment sur leur temps personnel. Un ordre de mission leur sera cependant envoyé qui reconnaît leur temps de travail.

Mme Verny (CREO) précise que le CREO aide financièrement les enseignants qui suivent une formation nécessitant des frais sous conditions d'adhésion.

M. Causse (IA-IPR) présente le projet Mare Nostrum mis en place dans le collège de La Canourgue avec l'enseignement du latin, espagnol et occitan. Cette année les élèves bénéficieront d'un voyage à Béziers et Narbonne.

Il précise que cette année, le collège a mis en place un enseignement de l'occitan à hauteur de 8h/semaine.

Mme Rossignol (CPD) remercie la Région pour son engagement financier qui permet le développement du projet pédagogique académique très apprécié par les enseignants et les élèves.

Mme Paulet (OC-Bi 48) fait part du retour des parents qui sont ravis du projet. Elle parle d'un réel succès.

Mme Verny (CREO) fait part de l'inquiétude de collègues sur l'avenir de l'association Zo Petaçon, support financier du projet. Elle questionne la Région.

M. Rivière (Région Occitanie) présente une période de contraintes budgétaires fortes. Il précise qu'un financeur public peut attribuer une subvention de 80 % du budget maximum. Pour l'association Zo Petaçon la subvention de la Région est bien supérieure. C'est donc un problème juridique. Il faut respecter et se remettre dans le cadre de la loi.

M. Rivière reconnaît l'intérêt de ce projet et le fait remonter auprès des décideurs à la Région. Il affirme que le soutien financier à Zo Petaçon restera conséquent malgré une baisse.

Mme Verny (CREO) ajoute que les prestations de chaque collectivité territoriale (mairie) lors des rassemblements départementaux ne sont pas budgétisés. Si elles ne devenaient cela réglerait le problème.

M. Rivière (Région) insiste en précisant que l'association doit trouver 20 % du budget en dehors des aides territoriales. Il assure de son soutien et de sa défense du projet pédagogique académique.

M. Causse (IA-IPR) rappelle l'intérêt du PPA notamment pour attirer les enseignants vers l'occitan. Plusieurs témoignages d'enseignants vont dans ce sens.

Mme Rossignol (CPD) revient sur le projet Fest'oc qui s'est tenu à Marvejols au mois de juin dernier. La socialisation de la langue est très importante pour la motivation des élèves à apprendre cette langue. Sur ce projet, les élèves et leurs familles se sont fortement investis marquant ainsi leur intérêt pour la langue et le cursus bilingue.

Mme Paulet (OC-Bi 48) a apprécié la place qui a été faite aux associations lors de cette manifestation. Oc-Bi 48 a financé un groupe de musique et a diffusé les documents de l'OPLO sur un stand.

M. Tourbier (Collège St Chély d'Apcher) présente le projet qui a été mis en place dans son collège par Mme Baffie autour des contes. Après l'écriture de contes lors d'intervention de Malika Verlaguet, les élèves ont assuré un lever de rideau pour le spectacle de l'artiste au ciné-théâtre. Une représentation spéciale a eu lieu au collège pour les familles qui ont fort apprécié cette initiative. Les familles ont apprécié d'entendre parler les élèves en occitan ; ce qui est rare même s'ils savent que leur enfant apprend cette langue.

Cette année, le projet a pour thème le sport. Une initiative comparable à celle mise en place l'an passé va essayer de se mettre en place.

Bilan quantitatif et qualitatif de la rentrée 2023 (diapos 7 -8)

Mme Lazès (SNUipp-FSU) fait part de la déception des enseignants de deux écoles sur lesquelles Mme Baffie intervenait jusqu'à cette année, interventions arrêtées.

Mme Rossignol (CPD) précise que Mme Baffie enseignait la LCR à Barjac et Chanac depuis des années mais que suite à des difficultés financières l'association ADOC n'a pu maintenir le contrat de Mme Baffie en l'état et a donc arrêté ses interventions sur ces écoles. L'école de Barjac a décidé de ne plus enseigner cette langue. L'école de Chanac a mobilisé ses ressources internes pour continuer cet enseignement. Elle cherche cependant un/une intervenant(e) pour poursuivre le travail commencé par Mme Baffie.

M. Causse (IA-IPR) indique qu'il a été interpellé par des parents d'élèves de Barjac qui regrettaient l'arrêt de cet enseignement pour leurs enfants. Il précise qu'on se heurte toujours au problème des ressources humaines.

Mme Verny (CREO) : Ce manque de ressources humaines est imputable au problème d'effectif au lycée. Au moment où la langue n'est plus transmise à la maison, il y a besoin d'une formation universitaire. La fac est sinistrée parce que le lycée est sinistré.

M. Causse (IA-IPR) explique que le manque de ressources humaines compétentes ne permet pas de mettre en place une DNL en occitan dans les collèges lozériens. A St Chély d'Apcher, les élèves bilingues suivent un enseignement de l'occitan à part. Mais dans les autres collèges, les élèves bilingues sont mélangés aux débutants.

Mme Paulet (Oc-Bi 48) fait part du mécontentement des parents d'élèves qui veulent une DNL au collège, mécontentement de l'enseignement. Elle note le besoin de valoriser la langue dans sa dimension culturelle, de communication et de patrimoine. Elle demande une dotation en heures supplémentaire.

M. Causse (IA-IPR) regrette qu'il n'y ait pas de candidatures à la formation *Ensenhar Professor* dans le second degré.

M. Blachon (OPLO) propose de relancer l'enquête concernant les besoins en formation mise en œuvre l'an passé en impliquant davantage les chefs d'établissement.

M. Causse (IA-IPR) précise que ce besoin de formation doit être porté par l'équipe du collège. Le projet doit être un projet du collège. La formation individuelle est fort compliquée.

M. Rivière (Région) s'appuie sur l'expérience vécue le matin même à Marvejols pour exprimer un défaut de communication évident. Les directeurs de collège sont favorables à la mise en place de la DNL mais la limite est la communication car le volume des informations reçues est très important. Une réflexion doit être menée quant à la communication à diffuser auprès des profs de la part des chefs d'établissement.

M. le Directeur Académique indique que cela n'est pas qu'un problème de communication. Ce n'est pas un problème monofactoriel. Il y a aussi un problème de motivation, d'investissement personnel. Il faut poursuivre à poser des jalons et à un moment cela portera ses fruits. Il faut continuer à travailler sur le terrain.

Mme Coste (Collège de Marvejols) reprend l'idée d'un problème de motivation dû entre autres à la difficulté d'aller se former à l'extérieur du département. Elle attire l'attention sur la différence entre information et communication. Elle pense que le matin, la rencontre au collège a été un grand moment de communication.

Mme Lazès (SNUipp-FSU) confirme l'explication de la difficulté de s'éloigner pendant 1 an pour se former. Elle explique que la mise en place d'une DNL permettrait aux élèves de pouvoir continuer à bénéficier de l'enseignement de l'occitan tout en pouvant choisir deux autres options. Actuellement, deux options

seulement sont possibles en 6^{ème}. Les élèves bilingues arrêtent donc souvent l'occitan pour aller vers d'autres options.

Mme Verny (CREO) fait part de son exigence pour que la formation des agents du service public soit assurée par le service public : faculté ou INSPE. Elle demande un bilan de la formation *Ensenhar* : combien de collègues formés ? D'où venaient-ils ?...

M. Fumel (FSU) réfute l'idée d'un manque de motivation des enseignants. Les professeurs qui pourraient enseigner une DNL sont actuellement submergés de projets. Ceci est lié à la labellisation des collèges et des lycées. Il faut donc se méfier en termes de stratégies et ne pas courir après les projets.

Mme Saint-Dizier (SE-UNSA) questionne sur la part de distanciel dans la formation. Serait-il possible d'augmenter la part de distanciel ? Ne serait-ce pas une piste à développer ?

Mme Verny (CREO) demande une réunion avec les différents acteurs pour faire un bilan de cette formation.

M. Blachon (OPLO) : En 2023, 50 % des nouveaux formés dans l'enseignement public sur l'aire de l'OPLO l'ont été par le dispositif *Ensenhar*. Le retour des enseignants formés par la faculté P. Valéry est très positif. M. Blachon précise que l'OPLO souhaite que la formation soit reprise par l'INSPE pour l'internaliser.

Mme Verny (CREO) partage ce souhait. Cela nécessiterait une contractualisation entre l'INSPE, la fac P. Valéry et la fac de sciences. Cette formation est conséquente et représente 700 h / an. D'où la difficulté de la délocaliser.

M. Causse (IA-IPR) relève que les 2 seuls élèves au lycée de Mende sont en terminale. D'où la fin de cet enseignement à la rentrée prochaine.

M. Fumel (FSU) attire l'attention sur les difficultés de construction des emplois du temps depuis la réforme des lycées. L'enseignement facultatif (LV3 – LVR) est placé aux horaires les moins intéressants. Les mercredi après-midi, il n'y a pas de ramassage scolaire alors qu'il y a des enseignements facultatifs. Ceci exclut de fait certains élèves.

M. le Directeur Académique relève que ce n'est pas une volonté du législateur que de mettre à mal la culture. Il doit y avoir d'autres raisons.

M. Tourbier (Collège de St Chély) explique que la taille réduite des établissements lozériens est un frein à la mise en place de toutes les options. La mise en barrette des options au lycée est moins problématique.

M. Causse (IA-IPR) revient sur les ateliers linguistiques mis en place l'an passé par Mme Rouquette dans le cadre de la liaison CM2/6^{ème}. Ils ont porté leurs fruits. En effet, les effectifs sur les collèges de secteur Marvejols et La Canourgue ont augmenté significativement.

Mme Saint-Dizier (SE-UNSA) demande s'il ne serait pas possible de mettre en place une liaison 3^{ème}/2^{nde} sur un modèle comparable.

Situation de l'école de Florac (diapo 10)

Mme Rossignol (CPD) présente le fonctionnement de l'enseignement de l'occitan cette année. Elle note un effectif important en MS (tous les élèves sont inscrits en enseignement bilingue). Un fléchage d'un poste d'enseignant à la maternelle sera proposé pour pouvoir continuer à mettre en place l'enseignement bilingue et renforcé après le départ à la retraite d'une enseignante compétente en occitan. Elle remercie la municipalité de Florac qui a fait des travaux afin de mettre une salle de l'école maternelle à disposition de l'enseignement de l'occitan pour les élèves de l'école élémentaire.

M. Causse (IA-IPR) note donc la demande sociale avérée et forte des parents.

Mme Verny (CREO) remercie l'équipe départementale pour le doigté dont elle fait preuve dans l'accompagnement du développement de l'enseignement de l'occitan sur cette école.

Mme Paulet (Oc-bi 48) L'association des parents d'élèves souhaite que le poste libéré (départ à la retraite) sur la maternelle par Mme Angladon soit fléché occitan afin de pérenniser l'enseignement bilingue sur la Moyenne et Grande sections. Elle demande que le fléchage soit effectif dès que possible. Elle demande aussi que le cursus bilingue soit mis en place à la rentrée 2024 au CP.

Mme Rossignol (CPD) précise que la mise en place d'un cursus bilingue sur l'école élémentaire n'est pas possible actuellement par manque de ressources humaines compétentes en occitan. Elle précise qu'il n'y a pas d'opposition à la mise en place d'un cursus par l'administration.

Mme Paulet (Oc-Bi 48) attire l'attention sur la différence entre enseignement renforcé et enseignement bilingue notamment quant aux bénéfices apportés aux élèves.

Mme Lazès (SNUipp-FSU) se fait le porte-parole des équipes enseignantes. Si l'équipe de l'école maternelle fait des remontées très positives de l'enseignement bilingue, l'équipe de l'école élémentaire est en souffrance. Mme Lazès lit la conclusion d'un courrier de cette équipe :

- L'équipe est défavorable à l'enseignement renforcé de l'occitan à part une enseignante qui y est favorable.
- L'équipe relève un risque d'école à deux vitesses
- L'équipe a des craintes de voir les postes monolingues disparaître
- L'équipe note des difficultés d'organisation des plannings avec les différentes prises en charge des élèves
- L'équipe refuse que leur soit imposé un échange de service au cas où le moyen supplémentaire serait retiré.

Mme Lazès relève cependant le vrai travail d'accompagnement qui est fait par la CPD et l'IEN sur cette école.

Mme Rossignol (CPD) exprime la difficulté à rassurer cette équipe. Plusieurs réunions ont eu lieu pendant lesquelles les différents IEN, le Directeur Académique, la CPD ont expliqué qu'il n'y aurait pas de suppression de postes monolingues pour y implanter des postes bilingues. Donc les craintes ne sont pas fondées. Elle précise que l'enseignement renforcé devrait concerner la cohorte entière des élèves. C'est à la demande de l'équipe que l'administration a accepté que seuls les élèves ayant suivi l'enseignement bilingue continuent en enseignement renforcé. L'école « à deux vitesses » est donc à requestionner.

Mme Saint-Dizier (SE-UNSA) constate que les arguments de l'équipe enseignante sont les mêmes depuis le début du projet. Il semblerait donc qu'il est difficile de déconstruire les représentations.

M. Rivière (Région) revient sur la convention qui doit servir de référence. Il souligne la diplomatie mise en œuvre par l'équipe départementale allant de M. le Directeur Académique à la CPD en passant par l'IPR et l'IEN. Il les remercie. Il revient sur la question centrale du fléchage qui va permettre la continuité.

M. Rivière élargit sa réflexion et questionne la continuité collègue / école notamment à Meyrueis où les effectifs en collègue sont conséquents (Fléchage ?).

Il présente la démarche de la Région dans le cadre de la convention en direction des maires des communes afin d'établir les souhaits des équipes municipales en termes d'enseignement de l'occitan. Des calendriers sont fixés par la Région dans chaque département pour rencontrer les maires. En Lozère, la situation rurale

oblige à être créatif dans l'organisation. M. Rivière questionne la pertinence d'un enseignant itinérant (« regent caminaire ») qui se déplacerait pour assurer l'enseignement en occitan.

Mme Chauvin (IEN Florac) revient sur le dernier bilan fait avec le directeur de l'école élémentaire de Florac qui précisait leur demande de poursuite du renfort justifié par le niveau supplémentaire cette année concerné par l'enseignement renforcé. Mme Chauvin précise que les deux directeurs/directrices des deux écoles de Florac ont été rencontrés plusieurs fois par elle-même et la CPD. Elle remarque que, même si l'équipe de l'élémentaire ne montrait pas la même appétence que l'équipe de l'école maternelle pour l'enseignement de l'occitan, les positions ne semblaient pas si tranchées que celles qui ont été présentées dans la lettre. On en était resté sur une réflexion autour des échanges de service.

Mme Rossignol (CPD) partage les impressions de Mme Chauvin concernant la position de l'équipe de l'école élémentaire. Elle précise qu'une réunion avec l'équipe entière de l'école élémentaire, M. Causse, Mme Chauvin et elle-même était prévue le lundi de la semaine précédant les vacances. Cette rencontre a dû être reportée en raison de la journée d'hommage aux enseignants assassinés. Elle sera reprogrammée début décembre dès que les trois agendas pourront se croiser.

Mme Monteils (UNSA) fait part de trois remarques :

- L'UNSA est favorable aux implantations des cursus mais défend les personnels
- Le fléchage d'un poste occitan posera un problème de recrutement, Florac étant une école très demandée et convoitée
- S'adressant à OC-Bi 48, l'accord de l'équipe enseignante est important

M. Blachon (OPLO) s'interroge sur cette grande différence de position entre les deux équipes enseignantes. La diplomatie est la bonne stratégie et va mener à une solution. Il n'est pas inquiet quant à la candidature d'enseignants sur le poste fléché de Florac.

Mme Paulet (Oc-Bi 48) en réponse à Mme Monteils : L'école est un service public et la continuité des apprentissages doit être assurée.

Mme Verny (CREO) souligne le fait que ces difficultés ne sont pas spécifiques à Florac. De telles situations se retrouvent ailleurs. La médiation est à mener. La question de l'enseignement de l'occitan est très sensible. La diplomatie est nécessaire.

Mme Lazès (SNUipp-FSU) perçoit le courrier reçu comme inquiétant. Elle souhaite une sortie « par le haut » et propose que les deux directeurs/trices soient invités au prochain groupe de travail pour qu'ils voient que des solutions sont cherchées. Elle remercie l'équipe de la DSDEN pour les efforts faits. Elle précise que leur équipe syndicale a aussi essayé de donner des explications à l'équipe pédagogique sans succès. Constat fait qu'il est difficile de lever les blocages. Elle exprime le fait que la FSU est opposée au fléchage des postes quels qu'ils soient même si les arguments avancés sont compris et partagés.

Mme Rossignol (CPD) affirme qu'il n'y aura pas de passage en force. Une réunion a été prévue et sera tenue rapidement pour pouvoir réfléchir avec l'équipe à l'organisation de l'enseignement de l'occitan à la rentrée prochaine. Il y a une réelle volonté d'associer l'équipe à cette réflexion et à trouver un consensus pour que chacun s'y retrouve au mieux, à défaut de trouver une solution qui convienne à tous.

Mme Saint-Dizier (SE-UNSA) revient sur le fait qu'il n'y a pas d'avancées dans les arguments. Elle relève deux aspects principaux :

- La crainte concernant le devenir de leurs postes

- L'idée véhiculée que le niveau des élèves bilingues est supérieur au niveau des élèves « monolingues ». Aussi elle demande s'il serait possible de chiffrer pour pouvoir comparer le nombre d'élèves inscrits en ULIS, le nombre de PPRE, le nombre de prises en charge RASED,... entre le cursus bilingue et le cursus « monolingue ».

M. Rivière (Région) s'étonne de la teneur de ces courriers (dans les deux derniers GT) alors que le retour de la hiérarchie est différent. Il fait part de plusieurs remarques :

- Il propose d'inviter ces enseignants à aller voir le fonctionnement d'un cursus bilingue pour mieux comprendre.
- Il précise que jamais il n'a vu une fermeture de poste monolingue pour ouvrir un poste bilingue, sur aucun département ni dans notre académie, ni dans une autre.
- Il fait part de son constat après les rencontres qu'il organise avec les maires ; les enseignants ont souvent peur de l'inconnu. Aussi pense-t-il qu'il serait judicieux de former tous les enseignants au bilinguisme.

Mme Rossignol (CPD) transmettra la demande concernant les indicateurs des profils des élèves dans les cursus bilingues. Elle précise cependant que si l'enseignement bilingue est réellement bénéfique pour les élèves, effectivement, on peut imaginer qu'à un moment les résultats des élèves bilingues soient supérieurs à ceux des élèves « monolingues ».

M. Causse (IA-IPR) propose que l'équipe puisse rencontrer une directrice d'école avec cursus bilingue pour pouvoir échanger.

M. Fumel (FSU) reprend l'idée d'inviter les directeurs/trices au prochain groupe de travail. Il propose aussi que le GT soit planifié un mercredi après-midi et qu'un horaire spécial soit communiqué à l'équipe qui pourrait éventuellement rejoindre la réunion pour discuter et prendre conscience que des solutions sont recherchées.

Mme Chauvin (IEN Florac) fait part du fait que pour d'autres situations la rencontre avec des pairs, la mutualisation a pu lever des réticences. La discussion est toujours importante.

Dynamiser/Pérenniser les ressources humaines

Mme Verny (CREO) souligne que la mutualisation des ressources est toujours difficile du fait de la validation de la langue. Le risque serait de diffuser des ressources comportant des erreurs de langue.

M. Causse (IA-IPR) se tourne vers M. Rivière et l'interroge sur la possibilité éventuelle de demander le concours du *Congrès* pour valider les écrits.

M. Rivière (Région) reste vigilant sur la quantité de travail que cela pourrait représenter.

M. Causse (IA-IPR) revient sur la situation des enseignantes contractuelles qui ont été CDIsées. Le CAPES interne occitan n'existant pas, Mme Baffie assure cette année des heures de français en vue de passer le CAPES interne de lettres.

La formation

M. Rivière (Région) questionne sur le devenir des enseignants qui participent au stage académique.

Mme Rossignol (CPD) présente le stage académique comme le seul moyen de formation des enseignants en occitan sur le temps de travail. Les enseignants y participant vont s'y former (débutants) pour enseigner

ensuite en initiation ou en LV, ou renforcer leurs compétences pour ensuite enseigner en enseignement renforcé ou enseignement bilingue.

M. Blachon (OPLO) propose que soit fait une cartographie des enseignants qui demandent à se former en occitan. Ceci permettrait de faire correspondre les besoins en formation et les besoins des écoles.

Perspectives 2024

Développer les DNL au collège :

M. Blachon (OPLO) propose d'avoir recours à des postes POP (postes à profil)

M. Causse (IA-IPR) explique que la réflexion est en cours (math – EPS – Histoire/Géographie)

Situation des lycées et relance :

M. Causse (IA-IPR) présente les propositions de mise en place d'une initiation en 2^{nde} et d'ateliers à l'internat (sous forme de théâtre, cinéma,...)

M. Tourbier (Collège de St Chély) exprime le fait qu'il est important de montrer aux élèves l'intérêt d'avoir cette langue dans leur bagage pour leur avenir. C'est sur ce critère que les élèves de lycée font leur choix d'option.

M. Causse (IA-IPR) rebondit sur la participation éventuelle au forum des métiers. Il s'agirait d'organiser une rencontre entre des professionnels utilisant l'occitan et les élèves des classes de 3^{ème} Ceci pourrait se faire sous forme de caravane qui parcourrait la Lozère.

Présentation du bilan et perspectives des actions de l'OPLO sur la Lozère

M. Blachon de l'OPLO présente un diaporama concernant le bilan et les perspectives des actions de l'OPLO (cf. Diaporama joint).